



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserv
au
Monite
belge



14146300

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de LIEGE, division NEUFCHATEAU
le **18 JUL. 2014**
jour de sa réception.
Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0425.394.092

Dénomination

(en entier) : **METALUX**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège : Rue de la Hêtraie, 48 6831 BOUILLON

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Jugement opposition faillite du 10 juin 2014

Extrait du jugement lors de l'Audience publique des vacations du 11 juillet 2014 au Tribunal de Commerce de Liège Division Neufchâteau

Il résulte des explications des différentes parties données à l'audience et des pièces déposées que les conditions de la faillite ne sont pas réunies;

La faillite doit être rapportée;

(...)

PAR CES MOTIFS,

LE TRIBUNAL,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Statuant contradictoirement,

DIT la demande recevable et fondée;

En conséquence, RAPPORTE la faillite de la SPRL METALUX, inscrite au registre de la B.C.E. sous le n° 0425.394.092, dont le siège social est établi à 6831 BOUILLON, section NOIREFONTAINE, rue de la Hêtraie, 48;

La condamne aux frais dûs à l'Etat (pro deo), soit la somme de 9,00 euros;

Invite SPRL METALUX à faire publier un extrait du présent jugement aux annexes du Moniteur Belge.

(...)

Ordonne l'exécution provisoire de la présente décision.

SIGNE par : MM. EVRARD, Juge Président de Chambre; CLOSTER, Juge consulaire suppléant et GHISLAIN, avocat âgé de plus de 30 ans f.f. de Juge consulaire (Art. 322 du C.J.) et Mme CREMER, Greffier.

PRONONCE, en langue française, en audience publique des vacations, au Tribunal de Commerce de Liège division Neufchâteau, y séant au Palais de Justice - Place C. Bergh à 6840 NEUFCHATEAU, LE ONZE JUILLET DEUX MILLE QUATORZE.

par Monsieur Jean-Louis EVRARD, Juge Président de Chambre. assisté de Madame Carole CREMER, Greffier.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature